décembre 2014/n° 231/ 2 €

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE
www.sosve.org

# Villages de joie

## PARCOURS

**Thomas, 17 ans**
**Le sport pour grandir**

## DOSSIER

La Convention des droits de l'enfant a 25 ans

# Les Droits de l'enfant un devoir d'adulte

CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT
25e anniversaire
www.defenseurdesdroits.fr
avec LE DÉFENSEUR DES DROITS

# "L'ÉDITO"

Chaque trimestre, un jeune d'un village SOS s'exprime

©DR

Je m'appelle Kimberley, j'ai 12 ans. Bientôt 13. Mais je fais plus. Tout le monde me le dit. J'ai un frère et une sœur, et deux demi frère et sœur. Mais pour moi, c'est la même chose, on est cinq frères et sœurs : je suis la deuxième plus grande après Yannis. Et puis il y a Justine, Maurice et Lucie. On a d'abord été en foyer, séparés. Et puis, on est arrivés au village SOS de Sainte-Luce. C'est Nathalie, notre mère SOS, qui nous a accueillis. Au moins, maintenant, on vit tous ensemble. Elle est gentille, Nathalie. Elle trouve qu'on se dispute beaucoup entre frères et sœurs. C'est vrai, mais on sait qu'on s'aime quand même. C'est drôle parce qu'on n'a pas forcément besoin de se le dire. Je suis en 5e cette année. J'ai plusieurs meilleures amies : Lilou et Manon que je connais depuis la moyenne section, et Marie qui est au village. On adore se raconter des histoires qui font peur. À l'école, j'aime bien les matières liées à l'art : la musique et les arts plastiques. Mais mon professeur préféré, c'est celui de physique-chimie même si je n'aime pas tous les produits qu'on respire. À côté, je fais du handball. Le sport, ça me fait me sentir bien dans mon corps. C'est en voyant Yannis jouer que j'ai eu envie d'en faire.

Cette année, j'ai été élue à l'Espace national de consultation des jeunes. Je suis pourtant un peu timide. Mais j'aime avoir parfois des responsabilités. Je suis contente de pouvoir représenter quelques personnes.

Quand je serai grande, j'aimerais être pharmacienne ou esthéticienne/masseuse. Et puis je me vois vivre en Bretagne… c'est différent là-bas, il y a la mer. Ou dans le sud, dans les montagnes. Sinon, mon rêve serait de partir aider les enfants en Afrique. J'imagine que je pourrais être utile…

Kimberley


SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE
Villages de joie
LA REVUE DES DONATEURS

Publication trimestrielle éditée par
SOS Villages d'Enfants
6, cité Monthiers - 75 009 Paris
Tél. : **01 55 07 25 25**

PRÉSIDENT : **Pierre Pascal**

VICE-PRÉSIDENTS : **Jean-Pierre Rousselot, Daniel Barroy, Marie-Claude Hamon.**

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Gilles Paillard**

RÉDACTEUR EN CHEF : **François-Xavier Deler**

CONCEPTION, RÉDACTION ET MAQUETTE :
**Le Jas - 01 53 10 24 10 - www.lejas.com**

PHOTOS : **Le Jas, Phovoir, SOS Villages d'Enfants, Téléparis.**

IMPRESSION : **Fabrègue**

ABONNEMENT ANNUEL : **8 euros**
PRIX AU NUMÉRO : **2 euros**

COMMISSION PARITAIRE : **0117H81095**
**ISSN : 0243.6949**
Dépôt légal à la parution/ Cette revue est accompagnée d'un encart d'appel à dons (enveloppe, lettre et bulletins d'abonnement/don).

Imprimé sur papier mat 90 g PEFC
PEFC 10-31-1188


# LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT A 25 ANS

UN père et une mère divorcés ne respectent pas les droits de visite pour leur enfant, un juge décide de placer un enfant dans une famille d'accueil sans entendre le principal intéressé, une école interdit à un élève handicapé une sortie, une cantine refuse d'accueillir un enfant allergique, un jeune s'aperçoit que son statut d'adopté est mentionné dans un site internet, un mineur d'origine étrangère se voit refuser l'accès à un club de sport… autant d'exemples parmi une multitude de situations, où les droits de l'enfant ne sont pas respectés.

## Des droits concrets et opposables

Pourtant ces droits existent bel et bien et sont juridiquement opposables en France depuis 1990, date de l'entrée en vigueur de la Convention des droits de l'enfant, adoptée un an plus tôt dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ce traité est régi par quatre grands principes : la non-discrimination ; la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit de vivre, de survivre et de se développer ; le respect des opinions de l'enfant. 54 articles déclinent ces différents droits : droit à la protection de l'intégrité physique et mentale (contre l'esclavage, la torture, les mauvais traitements, la discrimination…) ; droits civils et politiques (droit à une identité, nationalité, liberté d'opinion et d'expression...) ; droits sociaux, économiques et culturels (droit de vivre avec ses parents, droit à l'éducation, à la santé…).

Les États qui ont ratifié la Convention s'engagent à respecter, défendre et appliquer les droits

©Phovoir

# LES DROITS DE L'ENFANT : UN DEVOIR D'ADULTE

**Les droits de l'enfant, on en parle de plus en plus, mais peu de gens savent concrètement ce qu'ils signifient. La notion reste abstraite ou, le plus souvent, associée aux besoins des enfants du bout du monde. Pourtant, ils sont régis par un texte – la Convention des droits de l'enfant – adopté par la France comme 192 autres États, et qui peut se révéler décisif pour venir en aide à des enfants en souffrance ou en situation délicate, y compris dans notre pays. À condition de connaître ces droits et la façon de les faire prévaloir.**

énoncés, en mettant leur législation en conformité avec ses dispositions. Ce que font désormais, autant que possible, les ministres qui proposent les lois ou les parlementaires qui les votent. Mais cela ne suffit pas. L'ampleur de ces droits et la multiplicité des situations auxquelles ils sont susceptibles de s'appliquer nécessitent de mieux les faire connaître auprès des institutions (école, justice, police, services publics divers…) mais aussi, au premier chef, auprès des citoyens, susceptibles de les faire valoir. Un chantier titanesque auquel s'attachent depuis plusieurs années des associations comme l'Unicef ou encore SOS Villages d'Enfants, avec parfois le sentiment de prêcher dans le désert… jusqu'au tournant de l'année 2011.

## Les pouvoirs du Défenseur des droits

Ce tournant "s'appelle" le Défenseur des droits. Encore peu connu du grand public, le Défenseur des droits est une autorité indépendante dotée d'importants pouvoirs, créée en 2011 pour aider les citoyens à faire valoir leurs droits. C'est une institution composée d'une équipe étoffée de juristes, incarnée et dirigée par l'ancien ministre Jacques Toubon. Il est assisté d'adjoints, dont l'un se consacre exclusivement à la défense des droits de l'enfant : la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard (voir interview p. 5). Celle-ci a pour mission non seulement de promouvoir les droits de l'enfant par toutes sortes de démarches (études, rapports, recommandations générales, campagnes de communication…) mais aussi de les protéger concrètement en traitant les réclamations individuelles qui lui sont adressées.

En effet, chacun, mineur ou majeur, peut saisir le Défenseur des droits lorsqu'il pense constater la violation des droits d'un enfant ou le non-respect de son intérêt supérieur : représentant légal, ayant-droit, membre de la famille ou représentant d'un service médical, social ou d'une association de défense des droits de l'enfant. Il suffit d'un courrier argumenté ou de remplir un

## ÇA VA, LES ENFANTS ?

### En France, on compte :

- **plus de 2 millions d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté (seuil européen) ***
- **40 000 tentatives de suicide annuelles ***
- **près de 300 000 enfants confiés aux services de l'Aide sociale à l'enfance, la moitié bénéficiant d'une mesure de placement ****
- **36 % des 6-18 ans déclarant des souffrances psychologiques, selon la consultation nationale réalisée par l'Unicef en 2014, "Écoutons ce que les enfants ont à nous dire"**

*Sources :*
** Unicef*
*** Rapport de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned)*

©Phovoir

### La convention des droits de l'enfant en bref

**20 novembre 1989 :** Adoption de la Convention par l'Organisation des Nations Unies (ONU). C'est ainsi que la date du 20 novembre est célébrée chaque année en tant que "Journée internationale des droits de l'enfant".
**193 pays** l'ont ratifiée.
Elle se compose de **54 articles**.
Elle s'accompagne de **3 protocoles complémentaires :** deux d'entre eux visent à renforcer la protection des enfants contre la participation à des conflits armés et l'exploitation sexuelle. Un troisième institue une procédure de plainte individuelle devant le Comité des droits de l'enfant, si tous les recours ont été épuisés. Ce dernier protocole a été signé par la France le 20 novembre dernier à l'occasion du 25e anniversaire de la Convention.

formulaire disponible sur le site internet de l'institution (www.defenseurdesdroits.fr).
Pour instruire la réclamation et ensuite contribuer à rétablir les droits de l'enfant s'il estime qu'ils ont effectivement été violés, le Défenseur dispose de plusieurs moyens d'intervention : saisir toute autorité compétente, auditionner les différents intervenants, demander des explications et la communication de pièces, effectuer des vérifications sur place, présenter des observations devant des juridictions, établir des recommandations individuelles ou générales qui peuvent donner lieu à injonction et à la publication d'un rapport spécial. Autant de "moyens de pression" sur les individus ou les institutions mises en cause par le requérant, qui suffisent le plus souvent à aboutir à une solution en faveur de l'enfant. Qu'il s'agisse de problèmes liés à l'exercice de l'autorité parentale, au maintien des liens familiaux, à l'accès à l'école ou à d'autres établissements, à l'adoption, à l'accompagnement de mineurs isolés étrangers… ce sont ainsi environ 2 000 réclamations au titre des droits de l'enfant qui sont traitées chaque année par le Défenseur, indépendamment des autres recours possibles devant les tribunaux.

## La France, pays des droits de l'enfant ?

Au-delà, qu'en est-il de l'application par les plus hautes juridictions de l'État ? Marie Derain, défenseure des enfants jusqu'en juillet dernier, aujourd'hui chargée de mission auprès de la ministre de la Famille, admet que sur ce point, la France a progressé : la Cour de cassation et le Conseil d'État,

instances judiciaire et administrative les plus hautes, ont reconnu récemment la notion d'intérêt supérieur de l'enfant. Un pas qui n'était pas aisé à franchir tant il s'agit d'une notion complexe à évaluer. Sur la question sensible des mineurs isolés étrangers, des avancées importantes ont eu lieu avec la circulaire Taubira de mai 2013. Celle-ci enjoint de chercher des solutions adaptées pour ces mineurs à travers un "dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation", permettant de soulager la situation de certains départements qui concentrent les flux d'arrivée de ces jeunes.

**EN CAS DE SÉPARATION DES PARENTS OU DE DÉCISION DE PLACEMENT LA JUSTICE PREND RAREMENT L'AVIS DE L'ENFANT**

La France, "pays des droits de l'Homme", sera-t-elle celui des droits de l'enfant ? Il faudra attendre 2015 pour disposer d'un bilan détaillé de l'évolution des droits de l'enfant dans notre pays. C'est la date à laquelle la France est tenue de rendre son rapport – obligatoire tous les cinq ans – au Comité des droits de l'enfant. Institué au sein de l'ONU en 1999, il a pour mission de contrôler l'application de la Convention des droits de l'enfant par les États signataires.

En attendant, on sait que des points noirs subsistent. Certaines situations d'enfants de parents séparés par exemple restent douloureuses, la justice n'ayant pas souvent le réflexe de prendre leur avis en considération. C'est encore plus vrai en ce qui concerne les enfants placés : les décisions de placement se passent aussi de leur avis et leurs droits ne sont pas toujours respectés après le placement, notamment leur droit d'exprimer leur opinion, d'être écoutés sur leurs besoins.

Au-delà des lois et autres injonctions permettant de mieux prendre en compte les droits de l'enfant, la question est sans doute aussi celle du regard que porte tout un chacun sur la place de l'enfant dans notre société. Comme le dit Marie Derain, "la loi ne saurait régler toutes les situations auxquelles sont confrontés les enfants. Il s'agit plutôt d'envisager un projet de société construit avec eux, pour eux et pour les adultes qu'ils seront demain". ■

© DR

**GENEVIÈVE AVENARD**
Défenseure des enfants, adjointe du Défenseur des droits

## INTERVIEW

**Quel est votre état d'esprit alors que vous endossez la responsabilité de défenseure des enfants ?**

Avant tout un grand bonheur de pouvoir me consacrer entièrement à la cause des enfants, une cause qui me passionne et dans laquelle je suis engagée depuis de nombreuses années ; en même temps, une conscience aiguë des responsabilités qui sont désormais les miennes et une grande humilité devant les importants enjeux qui m'attendent auprès du Défenseur des Droits.

**Votre prédécesseure avait noté un manque d'articulation entre les différents acteurs intervenant auprès des enfants. Partagez-vous ce constat ?**

Il faut selon moi créer et recréer la confiance à tous les niveaux. En développant les espaces de rencontre qui permettent à chacun des acteurs, justice, social, police, éducation, santé… de se connaître et de se reconnaître, de dépasser les clivages institutionnels et idéologiques : autour de formations communes, de dispositifs partagés, d'évaluations conjointes… Je crois beaucoup à l'intelligence collective pour une action plus cohérente et efficace.

**Au-delà de la célébration de l'anniversaire de la Convention des droits de l'enfant le 20 novembre, quelles actions envisagez-vous en 2015 ?**

Ce 25e anniversaire constitue une belle opportunité de promouvoir les droits de l'enfant et d'améliorer l'information de tous, à commencer par les enfants eux-mêmes. Nous avons fait le choix à l'Institution de soutenir les projets de toutes sortes portés par différents acteurs publics et associatifs et se référant expressément aux droits de l'enfant. Ainsi nous procédons à l'attribution d'un label "25e anniversaire" aux initiatives les plus significatives : colloques, publications, festivals… À ce jour, plus de 50 dossiers ont été labellisés et les projets continuent à arriver. La campagne de labellisation se déroulera jusqu'en novembre 2015 : nous avons donc une année devant nous pour continuer à faire connaître les droits de l'enfant et valoriser les actions conduites.

# SOS VILLAGES D'ENFANTS À MADAGA

# DÉJÀ 25 ANS !

© SOS Villages d'Enfants

Été 1989. Le premier village d'enfants SOS de la "Grande Île" ouvre ses portes à Vontovorona, à quelques kilomètres de la capitale, Antananarivo, accueillant des orphelins trouvés dans le plus grand dénuement à proximité. Mais très vite apparaît la nécessité de faire plus, de passer de l'assistance aux enfants orphelins à une action pour le plus grand nombre. Le village d'enfants SOS devient alors acteur du développement local, avec d'abord la création d'une école maternelle, d'un dispensaire, d'un foyer pour les ados, d'un centre de formation agricole, puis d'une école primaire et secondaire. Un modèle qui, peu à peu, grâce au soutien historique de SOS Villages d'Enfants France, essaime ailleurs dans l'île avec la création de deux autres villages SOS à Tamatave (1998) et Antsirabe (2004), allant de pair avec le développement de dispositifs annexes : lieux d'accueil de jeunes et de placements familiaux, établissements scolaires et de formation, services d'insertion, centres de santé mais aussi programmes d'appui scolaire et alimentaire pour des enfants ou encore de renforcement familial et de prévention de l'abandon. En tout, une cinquantaine de structures intervenant auprès de 30 000 enfants (chiffres 2013), auxquels s'ajoutent ceux du 4e village SOS qui a ouvert début décembre à Fort-Dauphin.

Ce sont cet engagement ambitieux, cette diversité d'actions et ce qu'elles changent concrètement dans la vie des enfants et des familles défavorisées, que SOS Villages d'Enfants Madagascar a voulu mettre en lumière dans le cadre de la célébration de son

25e anniversaire. À cette occasion, l'association, reconnue aujourd'hui comme la première organisation non gouvernementale du pays, a organisé plusieurs temps forts du mois de juin à la fin novembre : des expositions présentant les activités de l'association et les talents des jeunes, une course de la solidarité associant les enfants, les jeunes, les familles, les membres de l'association et les partenaires ou encore un colloque sur la place de l'aide sociale du secteur associatif et du secteur privé dans la politique de développement du pays. Une place qui s'avère, en tout état de cause, plus que jamais centrale dans ce pays où plus de la moitié de la population vit encore en dessous du seuil de pauvreté avec moins d'un dollar par jour et où l'espérance de vie ne dépasse pas 60 ans.



# "QUI M'AIME M'ÉCOUTE"®

**À l'heure où l'on célèbre le 25e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant (voir p.2 ), SOS Villages d'Enfants France lance "Qui m'aime m'écoute" : une campagne de sensibilisation auprès des média (presse, radio, télé) pour faire entendre la voix de l'enfant. "Un enfant qui est écouté et entendu, c'est un enfant respecté, dont les droits sont reconnus. Or, combien sont ceux que nous n'entendons pas ?, questionne-t-on chez SOS Villages d'Enfants. Parce que chaque personne peut devenir un porte-voix puissant, il est important de faire entendre la parole des enfants en rappelant chaque jour leurs droits fondamentaux". Un message de militance que l'association veut porter haut et fort, pourquoi pas sur le plateau d'un journal télévisé. Le coup d'envoi de cette campagne a eu lieu le 20 novembre avec une journée spéciale Droits de l'enfant sur Radio Classique. Elle se poursuit jusqu'au 28 décembre avec une série de 11 programmes courts parrainés par SOS Villages d'Enfants diffusés sur France 2. Chacun met en lumière un droit à travers un dialogue entre un enfant et l'actrice Anny Duperey, marraine de l'association. Grâce tout particulièrement au soutien de France Télévisions et de la société de production Téléparis, cette campagne de communication a pu être réalisée dans des conditions financières tout à fait maîtrisées, dans le respect des règles déontologiques du Comité de la Charte, organisme chargé du contrôle de l'utilisation des fonds provenant de la générosité publique.**

**À suivre sur les réseaux sociaux : #quimaimemecoute**

© Téléparis

## EN BREF…

### EBOLA : PROTÉGER LES ORPHELINS

Alors que le virus Ebola continue de se propager rapidement en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, SOS Villages d'Enfants International a lancé un programme d'urgence dans les pays touchés pour venir en aide aux enfants orphelins en raison du virus. En effet, des milliers d'entre eux sont victimes d'un phénomène de rejet face à la peur du virus qui s'installe dans les communautés.
SOS Villages d'Enfants France s'est associée à la démarche en y contribuant à hauteur de 100 000 €.

### PROTECTION DE L'ENFANCE : STOP AU SENSATIONNEL

La diffusion sur France 5 mi-septembre du documentaire "Enfants en souffrance… La honte" présentant une vision désolante de la protection de l'enfance a suscité une vague d'émoi chez tous les acteurs chargés de cette mission dans les collectivités locales et les associations notamment. Les journalistes ont pris le parti de ne pointer que les dérives, laissant sous-entendre que les 150 000 enfants accueillis seraient en danger et que les financements seraient mal employés, voire détournés. Le sujet mérite pourtant d'être traité avec un regard équilibré, sans complaisance et sans partialité, pour que tout un chacun puisse en comprendre les rouages et les enjeux. D'autant plus si l'on considère que la protection des enfants doit être l'affaire de tous et pas seulement de spécialistes.

### MALTRAITANCE : RENFORCER LE RÔLE DES MÉDECINS

"C'est par le secteur de la santé que le repérage de la maltraitance peut être effectué le plus précocement possible". C'est ce qu'affirme un rapport remis récemment à la ministre des Affaires sociales et de la Santé. Il propose ainsi de renforcer l'obligation pour les médecins d'alerter les autorités judiciaires ou administratives en cas de sévices constatés sur un mineur, de former et informer les personnels de soins des services d'urgence, mais aussi de promouvoir une meilleure coordination des professionnels impliqués dans le bien-être de l'enfant, notamment par le partage d'informations.

## PROGRAMME PYGMALION

VOUS AUSSI, DONNEZ UN «COUP DE MAIN» A CES ENFANTS !

L'effet Pygmalion, c'est celui par lequel le regard positif que l'on porte sur vous peut vous transformer. C'est sur ce principe que s'est construit le programme Pygmalion pour la réussite scolaire des enfants en village SOS.

MÊME SI LES ENFANTS QUI NOUS SONT CONFIÉS ONT D'AUTRES COMBATS À MENER, NOUS N'AVONS PAS LE DROIT DE RENONCER À LEUR RÉUSSITE ÉDUCATIVE.

AIDEZ-NOUS A FINANCER CE PROGRAMME.

Merci d'avance pour vos dons sur www.sosve.org

## LES VILLAGES DE NEUVILLE ET BUSIGNY
# FONT PEAU NEUVE

© SOS Villages d'Enfants

**Pour tout enfant la maison est un repère important. Quand les enfants sont séparés de leurs parents, elle est d'autant plus essentielle. C'est pourquoi, SOS Villages d'Enfants en a fait un des piliers de la reconstruction des enfants qu'elle accompagne. La maison qui les accueille doit les aider à se poser et constituer un lieu protecteur où frères et sœurs tissent des liens pour la vie. D'ailleurs, ils se l'approprient, décorent leur chambre à leur goût et y invitent leurs amis. Les maisons doivent donc offrir un lieu de vie agréable qui améliore sans luxe mais dignement le quotidien de ces enfants.**

Grâce à vos dons, SOS Villages d'Enfants veille donc à entretenir ou rénover à tour de rôle les villages qui vieillissent. D'autant que l'ancienneté de la conception de certaines maisons, parfois leur vétusté, peuvent avoir des conséquences sur la sécurité ou la santé des enfants (asthme, allergies…). Sans parler des conséquences du manque d'isolation sur la facture énergétique des villages et, plus globalement, du gâchis écologique que cela représente.
En 2014, ce sont les villages d'enfants SOS de Neuville et de Busigny qui ont bénéficié de cette rénovation. Celui de Neuville avait été inauguré dans les années 60 pour accueillir soixante enfants et compte dix maisons. Les travaux ont porté sur l'isolation défaillante, la réfection et l'embellissement des cuisines et salles de bains, datées, humides et parfois vétustes. Une importante rénovation achevée en octobre et facilitée par le soutien de Schmidt, La vache qui rit®, La Fondation Botanaga, Samsung, Cuisinella, AVIS-Immobilier, Oxybul éveil & jeux, La Fondation Auchan pour la jeunesse, Néopost, Ticket Kadéos®.
Au village de Busigny, les travaux s'achèveront au premier semestre 2015. Ils portent aussi sur l'isolation, la réfection des cuisines et des salles de bains mais offriront en plus deux nouveautés : l'aménagement dans une des maisons d'un espace de transition pour les jeunes et la création par ailleurs dans le village d'un studio pour des jeunes majeurs afin de les accompagner dans leurs premiers pas d'adultes. De belles perspectives pour ce village rendues possibles grâce au soutien de Schmidt, La Vache qui rit®, Procter & Gamble, Cuisinella, Auchan, Ticket Kadéos®, Neopost, AVIS-Immobilier, Dun & Bradstreet, Sunsmile Foundation, SQLI, et RSM.

© SOS Villages d'Enfants

**PIERRE PASCAL**
**Président de SOS Villages d'Enfants**

**En octobre dernier, Malala Yousafzay et à Kailash Satyarthi recevaient le Prix Nobel de la Paix, incontestable reconnaissance pour deux personnalités exceptionnelles qui, chaque jour, militent en faveur des droits de l'enfant, parfois même au péril de leur vie. Cette reconnaissance doit aussi être un véritable message d'alerte au moment où nous fêtons seulement les 25 ans de la Convention des droits de l'enfant. C'est la reconnaissance d'un combat qui est loin d'être gagné puisque les droits des enfants ne sont pas respectés partout et par tous.**

**Cela ne concerne pas que les autres : 300 000 enfants sont officiellement signalés comme étant en danger en France. Mais combien sont ceux que nous n'entendons pas ? Un enfant qui est écouté et entendu, c'est un enfant respecté dont l'existence et les droits sont reconnus. C'est pourquoi à travers notre campagne "Qui m'aime m'écoute !" nous souhaitons mobiliser afin de donner la parole aux enfants ou du moins, de porter cette parole. Suivez-nous et soutenez en cette fin d'année les droits de l'enfant !**

**"Qui m'aime m'écoute !" … et m'entende. Cet appel, je l'espère, vous interpellera…**

# THOMAS, 17 ANS

## LE SPORT POUR GRANDIR

Thomas ne rêve que d'une chose : grandir, devenir autonome ! Ses 17 ans à peine atteints, il ne pense qu'à rejoindre une maison pour les "jeunes majeurs autonomes" au sein du village d'enfants SOS de Plaisir (Yvelines), où il est hébergé depuis huit ans, et tenter la colocation avec un autre jeune de 19 ans. "Quitter un peu ma maison, ça va faire du bien"… Grand, décontracté avec sa casquette à l'envers, Thomas brûle d'impatience de se frotter à la vraie vie et de ne plus subir les contraintes qu'on lui impose. Car, s'il va au lycée comme les autres, il ne peut pas aussi facilement que les autres aller dormir chez un copain. À l'autorisation de sa mère SOS doit, en effet, s'ajouter celle de sa responsable légale. "C'est la loi, concède-t-il. Mais bon, je n'aime pas trop ça."

Gentil rebelle, Thomas avance sur le chemin de l'autonomie et pour l'y accompagner ses éducateurs lui ont proposé de bénéficier du Programme d'épanouissement par le sport (PEPS). Créé par le directeur du village SOS de Busigny (Nord), ce programme vise à travailler au travers du sport les problématiques que peuvent rencontrer certains jeunes. Des objectifs spécifiques sont fléchés pour chacun des participants (développement individuel, intégration sociale et citoyenne, acquisition de nouvelles compétences…). Selon Thomas, "ce qu'on attendait de moi, c'est que je sois plus souvent présent pour mes petits frères, qui ont 14 et 12 ans. L'objectif du PEPS qui s'en approche, c'est apprendre à être là pour les autres, les soutenir dans les difficultés mais c'est aussi savoir se faire aider". Dont acte. Le PEPS rassemble, à raison

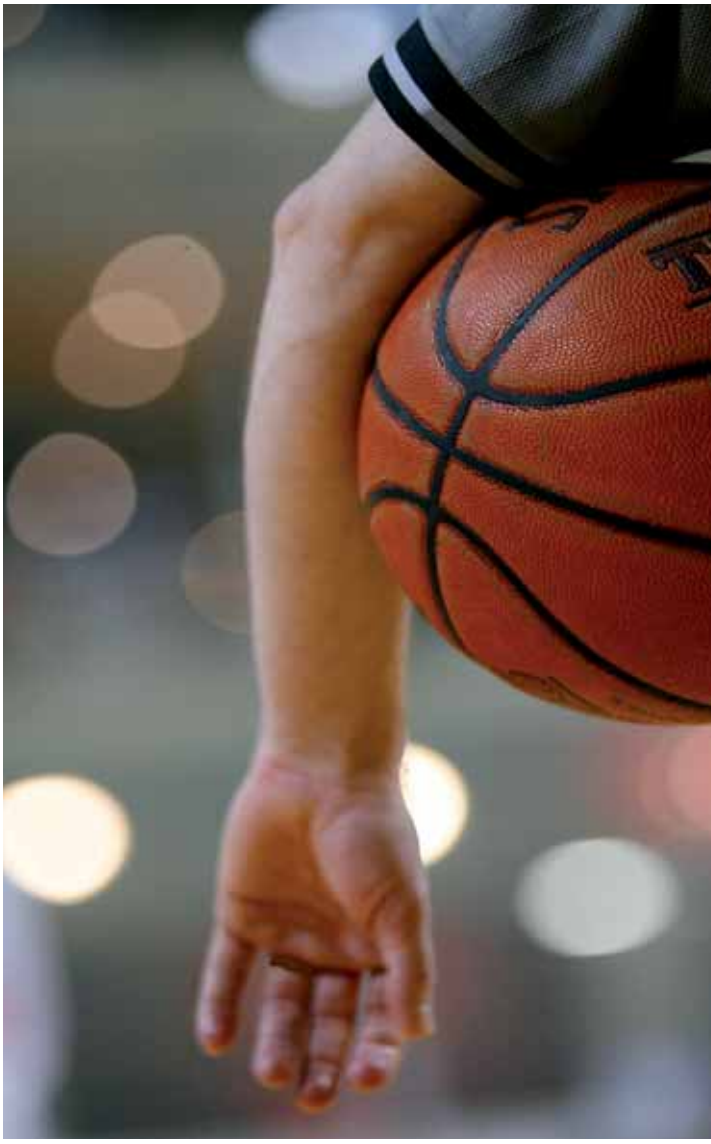

© Phovoir

**“Le sport, c’est apprendre à être là pour les autres, les soutenir dans les difficultés mais c’est aussi savoir se faire aider”.**

de trois sessions pendant les vacances scolaires, des jeunes de plusieurs villages SOS, qui apprennent chemin faisant à se connaître, à rencontrer d’autres adultes que ceux de leur environnement habituel, à s’entraider dans l’effort. Thomas, qui joue au basket en club depuis deux ans, s’est amélioré aussi bien au ballon qu’au niveau comportemental : “Il est grand, il est sportif, témoigne l’éducateur qui l’a accompagné, mais il est aussi “grand frère”. Il devait pouvoir mieux incarner ce rôle et ce positionnement est ressorti de sa participation au PEPS”. Tellement qu’à l’issue du programme, alors que Thomas avait rempli ses objectifs, il s’en est fixé un autre : “Être présent pour les jeunes en difficulté sur certains sports, ça m’a donné envie de passer mon Bafa… J’en ai parlé aux éducateurs et ils essaient avec le directeur du village de trouver des financements. Si ça fonctionne, en 2015, je pourrai aider les éducateurs à encadrer les jeunes du PEPS.”

Côté famille, on s’entraide plus également : “Je suis présent pour mes frères, je les aide pour leurs devoirs. On sort, on fait des choses ensemble, du basket, un peu de tout…”, détaille Thomas qui promet de les inviter à dîner dans sa prochaine “coloc”. De toute évidence, il ne sera pas loin d’eux, ni de sa mère SOS d’ailleurs qu’il a appris à considérer comme étant de “sa famille”. “La vie dans un village : c’est particulier. Pour moi, c’est un peu comme si je vivais en dehors, tout en étant dedans, un peu en famille d’accueil, un peu chez moi”, avoue-t-il. Mais après avoir passé trois ans dans un foyer avant de venir et grandir au village avec ses frères, Thomas analyse désormais son parcours avec plus de recul : “Il y a eu des choses positives comme négatives mais je me rends compte que je suis bien au village et que l’on a construit beaucoup de souvenirs avec mes frères.”

Aujourd’hui, alors qu’il est presque adulte, sa volonté d’aider autrui, renforcée grâce au PEPS, se manifeste également dans son ambition professionnelle qui, depuis l’âge de 12 ans, après avoir vu un documentaire sur ce métier, est de devenir policier. Actuellement en CAP agent de sécurité, il envisage de rejoindre une Première pro Métiers de la sécurité et de passer le concours. Et son frère cadet suit son exemple : il est jeune pompier volontaire… ■

*À noter : parution des Cahier SOS n°7 sur le PEPS d’ici la fin de l’année.*

# INFO PARTENAIRES

## NOUVEAU PARTENAIRE

Présent dans de nombreux canaux de distribution où sont commercialisés ses produits de grande consommation aux marques réputées (Ariel, Pampers, Mr Propre, Gillette, Oral-B, etc.), P&G France a choisi de soutenir SOS Villages d’Enfants autour de deux grands objectifs :

- Améliorer le confort des maisons familiales SOS en soutenant financièrement la rénovation des villages d’enfants SOS et en fournissant les produits essentiels du quotidien pour les familles SOS (lessives, nettoyants ménagers, couches pour bébé…).
- Mener des actions de sensibilisation à l’hygiène et à la santé autour de programmes d’éducation et de prévention en lien avec le cœur de métier et l’expertise du groupe.

**www.fr.pg.com**

## FAIRE DURER NOËL POUR LES ENFANTS DES VILLAGES SOS

Ce Noël, Duracell & Hasbro s’engagent à offrir aux enfants des villages SOS un jouet Hasbro fourni avec les piles Duracell. Pour prolonger le sourire des enfants, une aide financière sera apportée pour soutenir le fonctionnement des villages.

**www.duracell.fr**
**www.hasbro.com/fr_FR/**

## DES CARTES DE VŒUX POUR LES JEUNES DES VILLAGES SOS

À travers l’édition de la carte de vœux du Groupe aux couleurs de l’association, la Fondation Auchan renouvelle son soutien en faveur de projets locaux d’insertion des jeunes des villages SOS, dans les pays du monde où Auchan est implanté.

**www.fondation-auchan.fr**

## UN JOLI GESTE

Du 17 novembre au 28 décembre, Jacadi apporte son soutien à SOS Villages d’Enfants en proposant à la vente Alice, la souris danseuse.

**www.jacadi.fr**

© SOS Villages d'Enfants

# "LAISSER UN PEU DE MON AMOUR AUX ENFANTS QUE JE N'AI JAMAIS EUS"

**Suzanne, 94 ans,** raconte ce qui l'a amenée à devenir testatrice pour SOS Villages d'Enfants.

Inutile d'avoir une vie hors du commun pour devenir testateur… et pourtant, j'ai de mon côté une relation toute particulière avec SOS Villages d'Enfants. J'ai aujourd'hui 94 ans. Je connais l'association pratiquement depuis son origine. C'est le hasard qui m'a amenée à Imst, durant l'été 1959. Autrichienne par mon père qui est décédé trop tôt, française par ma mère avec qui je vivais à Paris, je n'étais pas retournée en Autriche depuis mon adolescence, avant la guerre. Là-bas, j'y ai rencontré la fille d'une amie qui travaillait pour l'association en tant qu'animatrice de loisirs. C'est donc à 39 ans que je visite le tout premier village d'enfants SOS en Autriche.

J'ai été surprise par le courage des mères SOS. Il fallait avoir les pieds sur terre. Tout ce travail à l'époque… Il n'y avait pas de machine à laver ! Et ces femmes qui faisaient tout toutes seules pour de si grandes fratries. J'ai été justement très marquée par l'idée de garder les fratries ensemble. Étant fille unique, c'était nouveau pour moi…

Quelques années plus tard, un autre hasard a fait que j'ai reçu une lettre de SOS Villages d'Enfants à mon domicile parmi les multiples sollicitations caritatives. J'avais gardé dans un coin de ma tête cette association. J'ai compté, j'étais sollicitée plus de 115 fois à l'année par des associations. Je n'ai pas été secrétaire pour rien, vous savez : il faut avoir de l'ordre, même dans la charité ! En 2007, j'ai commencé à me dire qu'il était temps, qu'il fallait que je pense à "l'après". À un moment donné, on fait un bilan. J'ai fait un bilan : j'ai eu une enfance très heureuse aux côtés de ma mère qui m'a enseigné le français et malgré l'absence de mon père, malgré la guerre… J'ai eu la chance de trouver un travail dans lequel je me suis épanouie et grâce auquel j'ai voyagé et fait de belles rencontres. Mais tout ce que j'ai aujourd'hui, je n'ai pas d'enfant, peu de famille à qui cela pourrait revenir… je sais que cela peut être utile pour une association.

> J'ai commencé à me dire qu'il était temps, qu'il fallait que je pense à "l'après".

De toutes les sollicitations que j'ai pu recevoir, mon choix s'est arrêté sur SOS Villages d'Enfants pour deux raisons. La première, c'est que la famille et la fratrie – bien que je sois fille unique – sont deux choses essentielles pour moi. La seconde, c'est la confiance que j'ai en cette association qui œuvre depuis bientôt 60 ans et que je connais depuis presque autant de temps.

Je crois qu'il ne faut pas avoir peur de se projeter. Je suis contente aujourd'hui d'avoir pu écrire mon testament et de faire un legs pour une cause qui me tient à cœur. J'avais peur que ce ne soit trop compliqué. Et puis je me suis rendu compte qu'il n'y avait rien de plus simple. Des personnes sont là pour nous accompagner. Il faut savoir faire confiance…

Faire un legs à SOS Villages d'Enfants me permet de me rappeler ce que j'ai vécu. Quelque part, je laisserai un peu de moi, un peu de ma vie, un peu de mon amour aux enfants que je n'ai jamais eus.

## DEMANDE D'INFORMATION

Coupon à retourner dûment rempli, sous enveloppe affranchie à : FWE5LG
**SOS Villages d'Enfants - Service Legs et donations - 6, cité Monthiers - 75 009 Paris**

❏ **OUI,** je souhaite recevoir gratuitement et sans engagement de ma part la brochure d'information sur les legs, donations et assurances-vie en faveur de SOS Villages d'Enfants.

❏ **OUI,** je souhaite que le responsable des legs et donations me contacte par téléphone.

Ces informations resteront confidentielles et ne vous engagent en aucun cas de façon définitive.

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent la même enfance - www.sosve.org

DON en CONFIANCE

**MES COORDONNÉES (À INDIQUER EN MAJUSCULES) :**

❏ M. ❏ MME

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

TÉL. : .....

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou organisations. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez cocher la case ci-contre ❏